Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID: 030-213000284-20231129-2023\_11\_168-DE

## Département du Gard Arrondissement de Nîmes Ville de Bagnols-sur-Cèze

## Délibération du Conseil municipal n° 2023-11-168 Séance du 29 novembre 2023

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 30 août 2023

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné	absents
	procuration	
27	5	1

VOTE	
A l'unanimité	Contre : 0
	G C
	Abstention: 0

L'an deux mille vingt-trois, le 29 novembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 17 novembre 2023.

Conseillers municipaux présents: Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON, Michèle FOND-THURIAL, Michel CEGIELSKI, Christine MUCCIO, Jennifer OBID, Jean Christian REY, Monique GRAZIANO-BAYLE, Philippe BERTHOMIEU, Justine ROUQUAIROL, Laurence SALINAS-MARTINEZ, Christian SUAU, Carine BOISSEL, Raymond MASSE, Mourad ABADLI, Nicole SAGE, Ali OUATIZERGA, Catherine HERBET, Michel SELLENS, Claude ROUX, Françoise SERVOL, Olivier WIRY, Jean-Louis MORELLI, Léopoldina MARQUES-ROUX, Bernard NASS, Thierry VINCENT, Jérôme JACKEL

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Christian BAUME procuration à P. BERTHOMIEU, Sandrine ANGLEZAN procuration à M. FOND-THURIAL, Sylvain HILLE procuration à M. CEGIELSKI, Marilyne FOURNIER procuration à C. MUCCIO, Alain POMMIER procuration à J-L MORELLI

Conseillers municipaux absents : Pascale BORDES

Secrétaire de séance : Monique GRAZIANO-BAYLE

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID: 030-213000284-20231129-2023\_11\_168-DE

## Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 30 août 2023

Vu l'article 25 du règlement intérieur du Conseil municipal qui précise que la version définitive du procès-verbal des séances doit faire l'objet d'une approbation donnant lieu à une délibération lors d'une prochaine séance du Conseil municipal, au plus tard dans le trimestre qui suit,

Considérant le procès-verbal de la séance du 30 août 2023 joint,

## Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le procès-verbal de la séance du 30 août 2023.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 29 novembre 2023.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le 0 4 DEC. 2023

et publié le

D 4 DEC. 2023

Le Maire Jean-Yves CHAPE